

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.271**

**Direction des ressources humaines : attribution d'une subvention complémentaire au Comité d'action sociale – Avenant n°1 à la convention 2025**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.271**

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE D'ACTION SOCIALE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2025**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MOBILISATION DES SERVICES CTRE

Enjeux : [90206 -9) PILOTER LA MASSE SALARIALE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : éradication de la pauvreté

ODD 3 : santé et bien être

ODD 4 : éducation de qualité

ODD 10 : réduire les inégalités

Par délibération n°91 du 28 mai 2025, le conseil communautaire a attribué une subvention au comité d'action sociale (C.A.S.) pour la mise en place de prestations d'actions sociales, culturelles et sportives collectives ou individuelles, au profit des agents communautaires.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a instauré un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

GrandAngoulême, en partenariat avec la ville d'Angoulême et son centre communal d'action sociale (CCAS), a signé le 4 avril 2023 une convention avec le FIPHFP, visant notamment au financement des aides techniques et humaines dans une perspective d'amélioration des conditions de vie des travailleurs handicapés et d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi.

Cette convention prévoit entre autre la participation du FIPHFP au financement des chèques vacances mis en place par l'employeur à hauteur de 30% du surcoût desdits chèques et dans la limite d'un plafond annuel par agent de 330 €.

Dans le cadre de la gestion des prestations d'actions sociales, le comité d'action sociale du personnel a pris en charge cette bonification de 30%, correspondant à un montant global de 3 669,75 € au titre de l'année 2025 et demande son remboursement dans la mesure où la subvention attribuée en 2025 au comité d'action sociale, par délibération suscitée, n'intégrait pas ce surcoût des chèques vacances.

Afin de régulariser la bonification de 30% prise en charge par le CAS au profit des agents communautaires en situation de handicap, il convient de soumettre à l'assemblée, un avenant à la convention 2025 avec le CAS pour autoriser le remboursement des sommes avancées par cette association, par prélèvement des crédits versés par le FIPHFP.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire au comité d'action sociale de 3 669,75 € représentant la bonification de 30% appliquée sur les chèques vacances attribués aux agents communautaires en situation de handicap pour l'année 2025, somme intégralement financée grâce au soutien financier du FIPHFP.

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention 2025 passée avec le comité d'action sociale.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2025.

<b>Pour : 72</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Avenant n°1 à la convention  
entre GrandAngoulême et  
l'Association « Comité d'Action Sociale de  
GrandAngoulême »

**Subvention complémentaire 2025**

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi du 13 juillet 1983 modifiée (par loi n° 2007 – 148 du 2 février 2007 et notamment son article 9) ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée (par la loi n° 2007 – 209 du 9 février 2007 et notamment son article 88-1) ;

Vu la convention signée le 18 juin 2025 entre la communauté et le CAS pour l'année 2025,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

*ENTRE*

**La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême**, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME - et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération n° 2025.12.XXX, ci-après dénommée GrandAngoulême, d'une part

*ET*

**L'association « Comité d'Action Sociale de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême»**, domiciliée 4, rue Jean Mermoz, 16000 ANGOULEME, représentée par sa présidente, Madame Nathalie FRANCOIS, d'autre part

**ARTICLE 1 : PARTICIPATION BONIFICATION CHEQUES VACANCES**

GrandAngoulême décide d'attribuer une subvention complémentaire de 3 669,75 € sur l'année 2025 représentant la bonification de 30% appliquée sur les chèques vacances attribués aux agents communautaires en situation de handicap pour l'année 2025, somme intégralement financée grâce au soutien financier du FIPHFP.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le xx décembre 2025

*La Présidente de l'Association  
« C.A.S. de GrandAngoulême »*

*Pour le Président de GrandAngoulême  
Le Conseiller délégué,*

**Nathalie FRANCOIS**

**Eric BIOJOUT**